



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 14 MARS 2022

N°2022-12

L'an deux mille vingt-deux et le lundi quatorze mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 7/03/2022

**Date d’Affichage** : 7/03/2022

**Présents** : Mesdames Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

**Absentes excusées** : Christelle BEGEAULT donne pouvoir à Florence GUILLEMOTO, Valérie BRISSAUD donne pouvoir à Christelle FROMENTEAU.

**Secrétaire** : Loïc CHATILLON

Nombre de membres afférents au CM : 15  
Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

**Objet de la délibération** : Subventions des associations

Monsieur Le Maire présente les demandes de subventions des différentes associations et rappelle les sommes allouées l'année dernière.

Il propose :

- de reconduire les mêmes montants sauf pour les subventions accordées au RASED et à l'école (remise de prix aux élèves de CM2), qui varient en fonction du nombre d'enfants concernés.
- de donner une subvention de 110 € aux nouvelles sections randonnées et jardinage du comité des fêtes. Les sommes leur seront versées dès que les bureaux auront été constitué lors des assemblées générales.

Monsieur le Maire propose également d'attribuer une somme de 500€ sur la ligne « imprévus » afin d'octroyer exceptionnellement des subventions à des associations qui de par leur activité en lien avec la commune pourraient en bénéficier.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **ACCEPTE** les propositions conformément au tableau annexé, ainsi que la possibilité d'attribuer ponctuellement des subventions prises sur la ligne « imprévus ».

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 14 mars 2022

Le Maire, Géry WIBAUX



*Géry Wibaux*

AR PREFECTURE

086-218601862-20220314-D2022\_12-DE  
Regu le 16/03/2022

**SUBVENTIONS 2022**

Subventions aux Associations	REALISATIONS 2021	PROPOSITIONS 2022	VOTE 2022
A.D.M.R	800,00 €	800,00 €	
E.S.O.D Football	1 000,00 €	1 000,00 €	
D.S.B	/	/	
A.C.C.A	110,00 €	110,00 €	
Anciens Combattants UNC AFN	110,00 €	110,00 €	
A.P.E	330,00 €	330,00 €	
Sub Exc (Remise de Prix)	130,00 €	90,00 €	
Sub. Exceptionnelle Voyage	/	/	
COMITE DES FETES	250,00 €	250,00 €	
<i>La Joie de Vivre</i>	225,00 €	225,00 €	
<i>Création Déco E change</i>	110,00 €	110,00 €	
<i>Section randonnée</i>	0,00 €	110,00 €	
<i>Section jardinage</i>	0,00 €	110,00 €	
La Prévention Routière	40,00 €	40,00 €	
Esp.Sport.Gym DANGÉ	150,00 €	150,00 €	
Mouvement Vie Libre	100,00 €	100,00 €	
R.A.S.E.D	83,00 €	78,00 €	
Groupement Jeunes Avenir 86	150,00 €	150,00 €	
Imprévus	412,00 €	500,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>4 263,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

AR PREFECTURE

086-218601862-20220314-D2022\_12-DE  
Regu le 16/03/2022